

01 Juil 2025 -23:00

PFAS : les tests sanguins individuels peu utiles pour la santé, mais ils peuvent faire avancer la science

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on entende parler des PFAS, ces polluants largement présents dans l'environnement auxquels nous sommes potentiellement tous exposés. Face aux inquiétudes de la population, les décideurs politiques et les professionnels de la santé ressentent un besoin d'agir bien compréhensible. Néanmoins, encore faut-il connaître les mesures ou recommandations qui ont un sens, sous peine de faire plus de tort que de bien. Pour aider les professionnels de la santé à accompagner au mieux les personnes dont on pense qu'elles pourraient présenter des concentrations élevées de PFAS, la Conférence Interministérielle santé publique a chargé le Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE) de formuler des recommandations nationales concernant la pertinence du dépistage individuel de ces composés dans le sang. Dans l'état actuel des connaissances, les experts du KCE concluent que ce dépistage n'est pas opportun, sauf s'il s'inscrit dans le cadre de recherches scientifiques. Et faire progresser nos connaissances sur les PFAS est absolument essentiel.

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont une famille de plusieurs milliers de composés chimiques synthétiques utilisés dans de nombreux produits industriels et de consommation. Largement présents dans l'environnement, ils doivent leur surnom de « polluants éternels » au fait qu'ils ne se dégradent presque pas dans l'eau et dans le sol¹. De là, les PFAS peuvent se transmettre aux animaux et végétaux, y compris ceux qui sont destinés à la consommation humaine. Nous y sommes donc presque inévitablement exposés par le biais de ce que nous mangeons et buvons.

PFAS et santé : beaucoup d'inconnues

Un lien a été évoqué entre les PFAS et toutes sortes de problèmes de santé, comme par exemple des perturbations immunitaires, une augmentation du cholestérol sanguin ou un risque accru de certains cancers. Même s'il reste beaucoup d'inconnues concernant les mécanismes pathologiques (durée d'exposition, dose, type de PFAS, sévérité de la maladie), il s'agit évidemment d'un signal d'alarme à ne pas négliger et, principe de précaution oblige, les mesures prises depuis plusieurs années pour limiter ou interdire la production et l'utilisation de certains PFAS ou pour limiter l'exposition de la population (p.ex. par la définition de concentrations maximales acceptables dans l'eau destinée à la consommation) ont tout leur sens.

Le dépistage des individus chez qui l'on suspecte une contamination par des PFAS au moyen d'une prise de sang, en vue de leur fournir une prise en charge médicale adéquate qui réduira l'impact de la contamination sur leur santé, pourrait aussi apparaître comme une mesure logique.²

Quatre critères pour évaluer la pertinence du dépistage

Pour évaluer la pertinence d'une mesure des taux de PFAS dans le sang à l'échelon individuel, les experts du KCE se sont posé quatre questions fondamentales :

- Disposons-nous de preuves solides de l'association entre les PFAS et une ou plusieurs maladies graves ?

- Savons-nous à partir de quels seuils de concentration sanguine les PFAS représentent un risque pour la santé ?
- Disposons-nous de tests simples, précis et validés ? Notamment, savons-nous quels PFAS devraient être recherchés, parmi les milliers qui existent ?
- Si une personne présente des taux élevés de PFAS dans le sang, disposons-nous d'interventions efficaces, dont il est prouvé qu'elles vont mitiger l'impact de la contamination et influencer positivement la santé de l'individu ?

Globalement, il n'existe pas à l'heure actuelle de données solides qui permettraient de répondre par un « oui » sans équivoque à ces quatre questions. Ainsi, nous ne disposons pas aujourd'hui de données robustes pour établir comment le risque individuel de développer certaines maladies graves évolue en fonction du niveau de PFAS dans le sang. Par ailleurs, il n'existe pas encore de méthode de référence pour mesurer la concentration de PFAS dans le sang, ni de consensus sur la liste des PFAS qui devraient être recherchés. Enfin, il n'y a actuellement pas non plus de données robustes pour déterminer la prise en charge médicale la plus appropriée lorsqu'une concentration élevée de PFAS dans le sang est détectée chez un individu.

Le KCE ne recommande donc pas, à ce stade, d'effectuer des prises de sang pour mesurer les taux de PFAS à l'échelon individuel. Pour le patient, la probabilité qu'un tel test rapporte un bénéfice concret est très limitée, alors qu'il a un coût financier et potentiellement psychologique (anxiété, multiplication d'autres examens de dépistage dont l'utilité n'est pas claire, etc.).

Avant tout, investir dans la recherche

Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il faut rester les bras croisés. Il est indispensable de développer nos connaissances dans le domaine des PFAS, notamment en ce qui concerne une quantification des risques de santé qui y sont associés, les seuils de concentration sanguine au-delà desquels une maladie grave peut apparaître, les mesures vraiment utiles en termes de prévention, d'interventions ou de suivi médical, les modalités concrètes des tests, etc. Le KCE recommande donc aux autorités d'investir des moyens suffisants dans un programme de recherche scientifique interfédéral ambitieux, structuré et coordonné – idéalement en synergie avec d'autres pays européens, puisqu'il s'agit d'un problème global. C'est dans le cadre de ces recherches que les prises de sang peuvent être réellement utiles, pas pour tenter de quantifier un risque de santé individuel.

Ce rapport rapide du KCE est un premier jalon. Le KCE produira une analyse approfondie de la question en juin 2026.

1 Par contre, le corps humain les élimine progressivement au fil du temps, même si cela prend souvent plusieurs années.

2 A noter que ce dépistage individuel diffère du biomonitoring, qui a pour objectif de mesurer le niveau de contamination à l'échelle d'une population.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème
étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be